

SAINT-ETIENNE PETANQUE CLUB

Règlement du tournoi

1. Les parties se dérouleront en 13 points.

2. Chaque équipe jouera 4 parties. À l'issue des 4 parties un classement sera effectué suivant les critères suivant :

- nombre de parties gagnées, puis,
- goal-average (différence entre le nombre points marqués et le nombre de points laissé marquer)

-si une équipe n'est pas présente le score sera noté (13 -6)

En cas d'égalité parfaite - un tirage au sort sera effectué par les organisateurs pour départager les équipes à égalité.

À l'issue des 4 parties, les 4 premières équipes au classement s'affronteront suivant le schéma suivant (demi-finales puis finale):

Équipe 1 contre 4

Équipé 2 contre 3.

Les vainqueurs des demi-finales s'affronteront en finale.

3/ À l'issue de chaque partie les équipes se rendront obligatoirement à la table de marque du site pour donner le résultat de la partie et connaître leur prochain adversaire.

4/ Les parties se jouent « au cadre » à savoir qu'une boule ou le but ne sont valables que dans les limites du terrain.

5/ Pour toutes les autres règles, le règlement FFPJP (Fédération Française de Pétanque et de Jeu Provençal) s'applique.

6/ En cas de litige, contacter le jury du concours situé à la table de marque. Seul le jury du concours est habilité à gérer les litiges éventuels. (Composition du jury affiché a la table de marque)

7/Le matériel n'est pas fourni, chaque équipe devra apporter son équipement (boules et mètre)